

Caractéristiques et mise en oeuvre principales du matériau

Le bois est un matériau modulaire imperméable. La structure sur lequel il est posé peut toutefois être perméable. En raison du rainurage qu'on peut lui appliquer, le bois appartient à la famille des matériaux rugueux. Sa facilité de découpe lui permet de s'adapter aux espaces publics. Cependant, lorsque ces coupes sont trop aiguës, elles peuvent, avec le temps, devenir un obstacle aux cheminements.

Bien qu'ayant subi un séchage important avant sa pose, le bois est un matériau vivant, évoluant avec le temps. Ses fortes propensions aux dilatations devront être prises en compte avant toute réalisation et les grandes dimensions devront être évitées. Pour éviter tout surcoût important, les différents traitements et finitions devront nécessairement être appliqués avant la pose. Il est possible de l'assembler et le fixer au sol, soit par des éléments bois (type piquets), soit par des éléments métalliques. Ces derniers devront être choisis en fonction de leur durée de vie et de leur association avec les essences : inox, acier galvanisé... Quelle que soit la classe à laquelle le bois appartient, on évitera son contact régulier air-eau en favorisant la ventilation naturelle.

Pour les platelages posés avec un jour de 5 mm environ entre chaque planche, l'évacuation des



Saint Priest - Parc Technologique - Allée Irène Joliot Curie

eaux en sous œuvre sera nécessaire, soit par infiltration, soit par renvoi dans un réseau d'assainissement. L'utilisation de cale plastique le reliant aux massifs bétons de support est préconisée. Pour les bordures, une attention particulière sera portée au cheminement des eaux de ruissellement. Pour la pose, on privilégiera des plots plutôt que des linéaires de béton, retenant les eaux.

Évaluation des coûts d'investissement (en euros)

0 € 200 €

Entre 70€ TTC/ml pour une bordure chêne 0,20x0,10 et 180€ TTC le m² de platelage Ipé sur support béton
Base de prix : Direction de la Voirie, année 2008.

Usages et destination des espaces

○ Capacité à supporter des usages courants



Confort satisfaisant pour ces usagers mais le revêtement peut être glissant. Il est nécessaire d'évaluer les usages qu'il supporte et, le cas échéant, de le traiter avant sa mise en œuvre. Matériau à éviter sur des espaces à forte fréquentation. Dans tous les cas, il devra absolument être posé perpendiculairement au sens de cheminement.



Matériau à proscrire pour ce type d'usagers.

○ Capacité à supporter des usages spécifiques et événementiels

Le bois est principalement utilisé pour des espaces de détente, correspondant à des lieux "statiques", mais aussi en pied d'arbres, ou en mobilier urbain. Il est à proscrire sous les étals des marchés alimentaires et des vendeurs ambulants. Son utilisation est à proscrire des aménagements à forte pente.

Adéquation du matériau avec d'autres éléments du projet

Le bois ne permet pas de diminuer les puissances d'éclairage des espaces concernés. Par nature, il n'a aucune incidence sur la diminution des températures de l'espace mais sa structure perméable peut modifier cette caractéristique.

Il ne génère pas de nuisances sonores pour les riverains dans la mesure où il est proscrit pour la circulation de véhicules légers. Par contre, il apporte une qualité sonore particulière lorsqu'il est cheminé par des piétons. Certaines essences (chêne, châtaigner ...) peuvent relarguer des tanins impactant les matériaux limitrophes (attention aux matériaux clairs). Il est nécessaire de vérifier les risques liés aux termites.

Gestion quotidienne et saisonnière



Nettoieement manuel

Pour les platelages, le nettoieement mécanisé est impossible. A l'usage, et particulièremment quand le matériau a été rainuré, on risque de noter une accumulation de détritux dans les interstices rendant le nettoieement manuel difficile.

Pour les bordures bois, il n'y a pas de contraintes spécifiques pour le nettoieement.



Déshebage

Il est possible de constater le développement d'herbes dans les interstices du platelage.



Déneigement

Revêtement non prioritaire au déneigement. Concernant le cas spécifique des passerelles en bois, l'urée sera utilisée en campagne préventive anti-verglas.

Gestion de l'événement et de l'accident



Événementiel

Pas de contrainte particulière.



Pollution accidentelle

Pas de contrainte particulière.

Maintenance



Maintenance des ouvrages

Lorsqu'un platelage est mis en place, un système de récupération des eaux de ruissellement doit être prévu sous ce dernier. Il est nécessaire d'en prévoir l'accès sans la dépose complète du platelage.



Durée de vie

La durée de vie du matériau est limitée à environ 15 ans. Elle est liée au site, à la pose et aux usages. Le comblement des vides entre les lattes du platelage entraînera une diminution importante de leur durée de vie.



Lyon 2ème - Place des Célestins



Remplacement du matériau

La facilité de remplacement du matériau est liée à l'essence utilisée.

Tout remplacement impliquera nécessairement les éléments structurants comme les lambourdes pour les platelages.

L'assemblage par des éléments métalliques simplifie le remplacement.



Maintenance du matériau via les marchés à bon de commande

Oui suivant les essences.

Seconde vie du matériau

Le matériau déposé est réutilisé en compostage s'il n'est pas traité. Sinon, il est incinéré.